

**Séance extraordinaire  
28 mai 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le vingt-huitième jour de mai deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Marcel Loyer, maire. La session débute à 20 h 30.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Daniel Gravel, conseiller  
Monsieur Martin Chaput, conseiller  
Madame Françoise Boudrias, conseillère  
Monsieur Yves Blanc, conseiller  
Madame Marie-France Bouchard, conseillère  
Monsieur Michel Lambert, conseiller

Est également présent :

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier

**ORDRE DU JOUR**

- 01- **Acceptation d'une offre de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt de cent cinq mille huit cents dollars (105 800 \$) en vertu du règlement d'emprunt numéro 494-2007 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout, rue et travaux connexes) sur un prolongement de la rue des Muguets)**
- 02- **Refinancement du règlement d'emprunt numéro 494-2007 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout, rue et travaux connexes) sur un prolongement de la rue des Muguets)**
- 03- **Levée de l'assemblée**

2014-05-124

- 01- **Acceptation d'une offre de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt de cent cinq mille huit cents dollars (105 800 \$) en vertu du règlement d'emprunt numéro 494-2007 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout, rue et travaux connexes) sur un prolongement de la rue des Muguets)**

**ATTENDU**

que le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes suite à l'appel d'offres public pour le financement par billets d'un emprunt de cent cinq mille huit cents dollars (105 800 \$) en vertu du règlement numéro 494-2007;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 4 juin 2014, au montant de cent cinq mille huit cents dollars (105 800 \$) en vertu du règlement numéro 494-2007. Ce billet est émis au prix de 98,012 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>5 600 \$</b>	<b>1,70%</b>	<b>4 juin 2015</b>
<b>5 800 \$</b>	<b>2.00%</b>	<b>4 juin 2016</b>
<b>6 000 \$</b>	<b>2.15%</b>	<b>4 juin 2017</b>
<b>6 200 \$</b>	<b>2.35%</b>	<b>4 juin 2018</b>
<b>82 200 \$</b>	<b>2.65%</b>	<b>4 juin 2019</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée

2014-05-125

**02 Refinancement du règlement d'emprunt numéro 494-2007 (travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout, rue et travaux connexes) sur un prolongement de la rue des Muguets)**

**ATTENDU**

que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de ce règlement, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite emprunter par billet un montant total de cent cinq mille huit cents dollars (105 800 \$);

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
494-2007	105 800\$

**ATTENDU**

qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'UN** emprunt par billets au montant de cent cinq mille huit cents dollars (105 800 \$) prévu au règlement d'emprunt numéro 494-2007 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire, monsieur Marcel Loyer et le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné;

**QUE** les billets soient datés du 4 juin 2014;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015</b>	<b>5 600 \$</b>
<b>2016</b>	<b>5 800 \$</b>
<b>2017</b>	<b>6 000 \$</b>
<b>2018</b>	<b>6 200 \$</b>
<b>2019</b>	<b>6 400 \$ (à payer en 2019)</b>
<b>2019</b>	<b>75 800 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Sainte-Mélanie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 juin 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 494-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2014-05-126

02- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Yves Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 37.

Adoptée

---

**Marcel Loyer**  
**Maire**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**